

COUPE REGIONALE

Club Nautique de St-Donat

31 Juillet 2022

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES & INSCRIPTION

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile. En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

Les règles d'équipement pour les voiliers (REV)

1.2 Heure légale du coucher du soleil : 21h00

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Le tableau Officiel d'information en ligne est consultable sur le site internet du club dans le rubrique « régates ».

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à coté de la capitainerie.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses : 31 Juillet 2022

6.2 Nombre de courses : 6 Courses au maximum pourront être courues durant l'épreuve pour toutes les séries.

Date	Confirmation d'inscription : 9h00 - 11h00		Classe
31 Juillet 2022	Briefing compétiteurs	1 ^{er} signal d'avertissement	Optimist & Interserie dériveur
	11h00	12h00	
	Remise des prix : 17h30		

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 Dimanche 31 Juillet 2022 : Aucun signal d'avertissement sera donnés après 16h00

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Optimist : Pavillon avec le logo « optimist » à fond blanc

Interserie -dériveur : Pavillon avec le logo « laser » à fond blanc

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est devant le club nautique de St-Donat situé sur le lac Archambaud .

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sera définis en annexe.

9.2 Au plus tard, au signal d'avertissement, le comité de course indiquera, par une flamme numérique correspondante au parcours à effectuer et si nécessaire, le cap approximatif et la distance du premier bord.

10. MARQUES

Parcours	Départ & Arrivée	Changement de parcours
Bouées crayons <u>Bleues</u>	Bouées crayons <u>Rose</u>	Bouées crayons <u>Oranges</u>

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe** - ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2 Description de la procédure de départ

H-10	Envoie du Pavillon Orange
H-5	Envoie du Signal d'avertissement
H-4	Envoie du Signal Préparatoire (P,U ou Noir)
H-1	Affalé du Signal Préparatoire (P,U ou Noir)
H-0	Affalé du Signal d'avertissement

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine dès que possible. Quand lors d'un changement ultérieur une nouvelle marque est repositionnée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Les bateaux doivent passer entre un bateau du Comité de Course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche. (Ceci modifie la règle 28.1)

14. L'ARRIVEE - RÉDUCTION DE PARCOURS

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 En cas de réduction de parcours, la ligne d'arrivée sera conforme à la règle 32 des RCV (2021-2024).

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour les catégories Optimist et Interserie dériveur la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1

Classes	Temps cible d'une course	Temps limite du premier pour finir	Temps limite du premier pour passer la marque 1
Toutes	20 minutes	60 minutes	15 minutes

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF, sans instructions (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)
- 16.3 Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation.
Ceci modifie la RCV 62.1(a).

17. DEMANDES D'INSTRUCTIONS

- 17.1 Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course ait signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel de l'épreuve.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au bureau des régates situé à l'entrée de la capitainerie.
- 17.3 Des avis seront affichés sur le tableau officiel au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties prenantes ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans la capitainerie. Elles commenceront à l'heure indiquée sur le tableau officiel de l'épreuve.
- 17.4 En cas d'empêchement, pour les demandes d'instruction, de réclamation, les instructions pourront se faire, dans les plus brefs délais, et au plus tard dans la semaine qui suit, par tous moyens que le jury jugera utile, présentiel ou visioconférence.

18 CLASSEMENT

- 18.1 1 courses doivent être courues et validées afin que la coupe régionale soit validée
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.3 Le classement général de l'épreuve se fera en intersérie temps sur temps. Si une série rassemble plus de 7 bateaux, un classement spécifique sera réalisé par extraction du classement général.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par un pavillon "H", un élargement sera mis en place, pour chacune des classes admises à courir. [NP]
- Cet élargement est obligatoire pour tous les concurrents, au départ sur l'eau et au retour à terre.
 - L'élargement sera ouvert une heure (01H00) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour.
 - Les concurrents qui n'ont pas élargé au départ sur l'eau auront une pénalité de 50% des points de la première course du jour.
 - Les concurrents qui n'ont pas élargé au retour à terre auront une pénalité de 50% des points de la dernière course du jour.

- Les concurrents qui n'ont pas élargé au départ et au retour à terre seront DNC pour toutes les courses du jour, sans instructions.

- Heures limites pour élarger :

Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course.

Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations, après la dernière course du jour.

- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible avant de quitter la zone de course. [DP] [NP]

Un concurrent qui ne prend pas part à une course doit obligatoirement et par écrit déposer un formulaire d'abandon au secrétariat de course. Ne pas suivre cette règle entraînera l'application des RCV 60.2.

Tout concurrent quittant le site de la régata pour un jour de course devra se signaler au bureau de la régata avant le premier départ.

- 19.4 Lorsque le pavillon V est envoyé sur bateau comité, les bateaux accompagnateurs doivent collaborer avec le comité de course dans le dispositif de sécurité sur l'eau jusqu'à ce que le pavillon V soit affalé.

Le canal VHF de la régata déclaré sera le 68.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

- 21.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. [DP]

22. BATEAUX OFFICIELS

Aucunes identifications

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels.

25. EMPLACEMENT

Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateau [DP]

26. PRIX

Des prix pourront être distribués à la discrétion de l'autorité organisatrice

27 DECHARGE DE RESPONSABILITE

27.1 Conformément à l'annexe L des RCV, règle 29, les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la RCV 3, Décision de courir. L'autorité organisatrice (le Club Nautique de St-Donat) n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

27.2 Le sport de la voile est par nature imprévisible et comprend de façon inhérente un élément de risque. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que :

- a) il est conscient de l'élément de risque inhérent au sport et accepte toute responsabilité de sa propre mise en danger, celle de l'équipage et du bateau ;
- b) il est responsable de sa propre sécurité, celle de l'équipage et du bateau ainsi que de tout autre propriété, que ce soit sur l'eau ou à terre ;
- c) il accepte la responsabilité pour toute blessure, dommage ou perte dans la mesure où il s'agit du résultat de ses propres actions ou omissions ;
- d) le bateau est en bon ordre de marche, équipé pour naviguer au cours de cette épreuve et capable de participer ;
- e) la mise à disposition par les organisateurs de l'épreuve d'une équipe de gestion de la course, de bateaux d'assistance et autres arbitres et divers bénévoles ne le relève pas de ses propres responsabilités ;
- f) la mise à disposition de bateaux d'assistance est principalement limitée à l'assistance des personnes, particulièrement en cas de conditions météorologiques extrêmes, et telle qu'elle peut être apportée dans les circonstances existantes ;
- g) il est de sa responsabilité de se familiariser avec tout risque spécifique aux lieux et à l'épreuve, de se renseigner sur toute règle et information fournie et d'assister à toute réunion pour les concurrents organisée lors de cette épreuve.

ARBITRES DESIGNES :

Président du comité de course : Mathieu MAUDET

Club Nautique St-Donat
243 Rue St-Donat
J0T2C0 – St-Donat
819-340-0574

Site internet : <https://www.cnsd.ca>

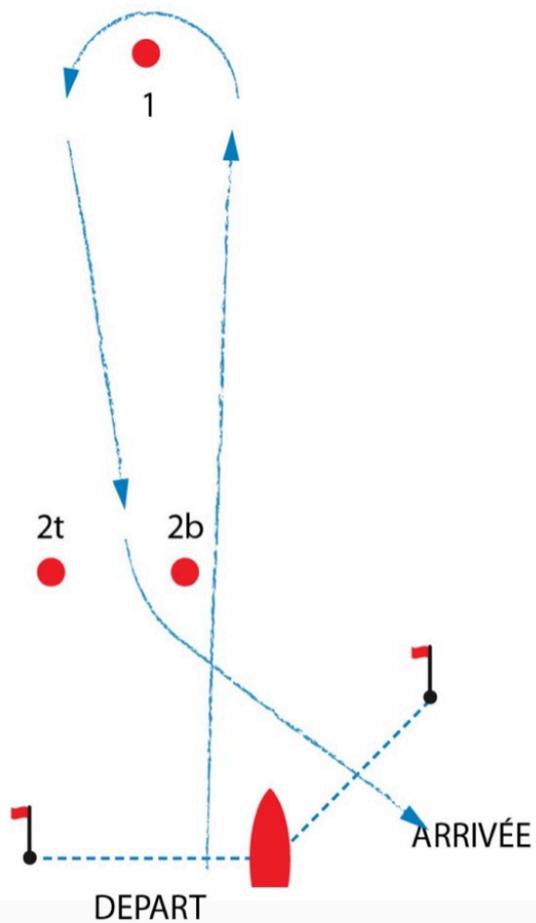
E-mail : info@cnsd.ca

ANNEXE PARCOURS

Parcours 1

Départ-1-2(porte)-Arrivée

Optimist



Parcours 2

Départ-1-2(porte)-1-2(porte)-Arrivée

Interserie dériveurs

